



**FT RIVIERA TIGERS**

*Remplace et annule le concept de protection  
version du 10.06.2021*

## **FT RIVIERA TIGERS**

### **Concept de protection du FTRT pour la reprise des entraînements et de la compétition dès le 13 septembre 2021**

**Président du club / Responsable Covid-19**

Anex Matthieu

Chemin de Malavernaz 15

1806 St-Légier-La-Chiésaz

[anexmatt94@hotmail.com](mailto:anexmatt94@hotmail.com)

079 785 27 88

Version : 12.10.21

Auteur : Matthieu Anex

## Nouvelles conditions cadres

Lors de sa conférence de presse du 8 septembre 2021 le Conseil Fédéral a annoncé de nouvelles mesures dans divers domaines. Dans le domaine du sport l'accès aux activités à l'intérieur est réservé, pour les personnes **dès 16 ans**, à celles **munies** d'un **certificat COVID**. Cependant lors d'activités réalisées dans des groupes qui se réunissent régulièrement dans une même composition et qui sont connues par l'organisateur, le **certificat COVID peut être exempté** et peut réunir un groupe jusqu'à maximum **30 personnes**. Pour se faire, le port du masque reste obligatoire dans les espaces où l'on ne fait pas de sport (vestiaires, halls d'entrée, etc). En ce qui concerne les personnes de **moins de 16 ans**, aucun certificat COVID n'est nécessaire.

En ce qui concerne le championnat et le Single Master, les mesures qui s'appliquent sont celles soumises par la confédération. A savoir qu'un certificat Covid valable, ainsi qu'une pièce d'identité est obligatoire pour participer à une compétition sportive (officielle ou non) à l'intérieur dès 16 ans.

Dans ce contexte l'Association Suisse de Futnet a communiqué le 12 octobre 2021 à ses membres ces nouvelles conditions pour le championnat et Single Master et impose les mesures suivantes à suivre lors des activités sportives **aux détenteurs de certificat COVID**.

- Contrôle des certificats COVID et de l'identité obligatoire par l'organisateur de l'événement
- Le certificat COVID est obligatoire pour les spectateurs dès 16 ans (y compris dans le sport des enfants)
- Port du masque et respect de la distance non obligatoire
- Pour les manifestations, aucune restriction du nombre de participants, mais autorisation cantonale nécessaire dès 1'000 personnes

### Résumé des principes généraux toujours en vigueur

Respect des règles d'hygiène de l'OFSP.

Distanciation sociale (1.5m de distance entre toutes les personnes ; **pas de contact corporel**)

Respect des prescription spécifiques de l'OFSP pour les personnes particulièrement vulnérables.

La présente liste de traçabilité numérique mise en place pour tous les membres présents à un entraînement ou une activité culturelle reste inchangée et doit être appliquée scrupuleusement.

### Objectif du FT Riviera Tigers

Les suivantes règles, processus et instructions sont conformes aux exigences des autorités, respectivement des consignes exigées par l'ASFT. (Des contrôles de police peuvent avoir lieu).

Les membres du FTRT se comportent de manière exemplaire, car cela va dans l'intérêt du Futnet et de la santé de tous ceux qui pratiquent ce sport.

### Responsabilité

Le FTRT recommande des mesures conformes aux prescriptions de l'OFSP. La responsabilité de la scrupuleuse mise en œuvre cohérente incombe au dirigeant du club et aux exploitants des installations sportives. Le FTRT décline toute responsabilité en cas d'éventuelle infection.

Selon ces nouvelles conditions cadres de la confédération ainsi que les prescriptions soumises par l'ASFT, les activités sportives de Futnet seront possible en garantissant les mesures suivantes :

## 1. Pas de symptôme à l'entraînement

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont pas autorisées à participer ni aux entraînements et ni aux autres activités culturelles du Futnet (Single Masters...). Cela vaut pour les joueurs, entraîneurs, arbitres, accompagnants et spectateurs. Elles doivent rester à la maison, voire être isolées, et contacter leur médecin.

## 2. Garder ses distances

Une distance de 1.5m au minimum doit être respectée durant les activités suivantes :

- Lors des trajets aller et retour, à l'arrivée au lieu-dit, après l'activité sportive
- Lors du coaching des joueurs (avant, pendant et après l'entraînement ou autre activité ludique)
- Lors des entraînements techniques ou phases de jeu

Les contacts corporels sont interdits dans toutes circonstances au moment de l'entraînement ou de l'activité culturelle à proprement parler.

## 3. Se laver soigneusement les mains

Le fait de se laver les mains joue un rôle clé en matière d'hygiène. Il est donc important de se laver les mains avec du savon, avant et après l'activité sportive, pour se protéger soi-même et son entourage.

Du désinfectant est mis à disposition par les organisateurs d'événement pour l'ensemble des personnes présents.

Tous les membres présents se désinfectent régulièrement les mains.

## 4. Port du masque obligatoire

Le port du masque **reste d'une manière générale obligatoire** dès le moment où l'on entre dans l'installation sportive. Il est néanmoins possible de l'enlever lorsque :

- Cela est nécessaire pour exercer l'activité
- Les distances sont respectées
- L'installation dispose d'une aération efficace

## 5. Etablir des listes de présence

Sur demande, les contacts étroits doivent pouvoir être attestés aux autorités sanitaires pendant 14 jours. Afin de faciliter le traçage des personnes, le club tient des listes de présences pour tous les entraînements et compétitions.

La personne responsable d'un entraînement ou d'une compétition doit tenir une liste de présence et la transmettre au responsable Covid-19 du club pour tous les membres présents à l'activité sportives.

Un QR Code, afin de relever les coordonnées de toute personne n'étant pas membre du club, est mis à disposition (voir ci-contre) et va de la responsabilité du responsable d'entraînement ou d'autre activité culturelle de faire scanner le QR Code, garantissant la traçabilité.

Ces listes doivent contenir les informations permettant de contacter rapidement les personnes en cas de besoin : nom, prénom, numéro de téléphone, adresse email.

Le club FT Riviera Tigers, disposent d'une liste de présence archivé sur l'application SportEasy pour les membres du club ainsi qu'une liste Excel pour les personnes occasionnelles (essai du sport, accompagnant, spectateur), moyenné à partir des coordonnées qui sont recueillis par les scans du QR Code du club.



Figure 1: QR Code FTRT

## 6. Désigner une personne responsable au sein du club

Chaque organisation qui prévoit de reprendre les entraînements ou compétitions doit nommer un responsable Covid-19. Cette personne est chargée de veiller à ce que les règlements soient respectés. Dans notre club, il s'agit de **Matthieu Anex** / 079 785 27 88 / [anexmatt94@hotmail.com](mailto:anexmatt94@hotmail.com).

## 7. Entraînements, compétition et contrôle du certificat COVID

Suite aux récentes directives des autorités compétentes et à la communication de l'Association Suisse de Futnet du 12 octobre 2021, le certificat covid devient obligatoire pour participer à **une compétition officielle de l'ASFT**. Le championnat 2021/2022 et les coupes suisse 2021/2022 seront donc organisés dans ces conditions. Un certificat covid sera donc demandé à chaque joueuse/joueur, coach, entraîneur, parent, accompagnant ou spectateurs désirant participer à ces compétitions. Lors d'une rencontre de championnat ou d'une journée de coupe suisse, c'est l'organisateur de la rencontre qui est chargé de contrôler le certificat COVID de chaque joueuses/joueurs, coach, entraîneur, parent, accompagnant ou spectateurs (par exemple au moyen de l'application COVID Certificate Check).

Le Single masters est considéré comme une compétition officielle de l'ASFT, la présentation d'un certificat covid est donc également nécessaire comme lors d'un match de championnat ou d'une coupe suisse. L'organisateur d'une rencontre de Single masters a la responsabilité de contrôler que tous les participants ont un certificat covid valable (par exemple au moyen de l'application COVID Certificate Check) et en vérifier l'authenticité au moyen d'une pièce d'identité.

Pour les manches juniors, les équipes regroupant des joueuses/joueurs de moins de 16 ans peuvent être exempté du certificat COVID. En revanche pour les joueuses/joueurs dès 16 ans, ils sont soumis aux mêmes règlements cités ci-dessus d'une compétition officielle de l'ASFT. Cela vaut également pour les coaches, entraîneurs, parents, arbitres, accompagnants ou spectateurs.

Pour les activités sportives se déroulant à l'extérieur, le certificat COVID peut être exempté et peut réunir un groupe jusqu'à 500 personnes.

Les entraînements à l'intérieur de tout âge peuvent en revanche se poursuivre sans présentation d'un certificat Covid pour autant qu'ils se déroulent par groupe fixe de 30 personnes au maximum.

## 8. Prescriptions spécifiques

Le présent concept de protection pour les entraînements et les compétitions est subordonné au concept de protection des exploitants d'installations sportives respectivement à celui de l'ASFT.

Les zones de restauration doivent prendre en compte le plan de protection pour l'hôtellerie-restauration en vigueur au moment des activités culturelles.